

Rectifications par l'initiateur

1. **À la page 4 du mémoire de Demain à Cœur il est écrit en page 4 que :** *«...En raison de la méconnaissance des contaminants qui proviendraient du procédé, de l'ignorance des contaminants et poussières anticipés ... ».*

Réponse de l'initiateur : il est factuellement erroné d'affirmer que Triumvirate aurait une méconnaissance des contaminants. Comme il en a été question pendant l'étude d'impact et dans les documents en appui au projet, les contaminants qui seront traités par le procédé ont été identifiés et analysés par les experts et les résultats de cette analyse ont été présentés dans le cadre de la documentation relative au projet.

2. **De plus, une mention dans le mémoire dit :** *« En cas d'arrêt de la torchère,... »*

Réponse de l'initiateur : Ceci est faux car comme nous l'avons précisé dans le cadre des questions et réponses , il n'y aura pas de torchère dans le cadre du projet de Triumvirate.

3. **Dans le mémoire de M. Alexandre Richard, il est allégué que :**

*« ...L'entreprise semble avoir naviguer dans la non-conformité depuis le début de ses activités;
-entreposage de produits dans un boisé à valeur écologique élevé appartenant à la communauté ;
-réservoirs qui excèdent les capacités liés aux permis;
-Dépassement des seuils réglementaire... »*

Réponse de l'initiateur : Triumvirate réfute catégoriquement l'allégation d'avoir opéré son site de Contrecoeur de manière non conforme. Depuis qu'elle a acquis le site en juin 2017, elle opère le site avec toutes les autorisations et en conformité avec la réglementation en vigueur.

4. **Au courant de la séance du 22 octobre, le commissaire Bénard, dans le préambule d'une question à un participant, a mentionné :**

« ...dans la situation actuelle, les matières qui sont reçues à Triumvirate, ici à Contrecoeur, résiduelles de Triumvirate sont envoyées à 3500 kms, celles qui ne sont pas valorisées, 3500 kms en Alberta d'ici.... »

Réponse de l'initiateur : Triumvirate souhaite informer la Commission qu'une précision est requise à ce sujet. Depuis la soumission des documents d'étude d'impact, Triumvirate a cessé de faire affaires avec son client en Alberta en 2018 et n'envoie plus de matières

résiduelles en Alberta. Nous estimons que ce détail est important pour les travaux de la Commission.